

## **OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE**

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE :



**INITIEE PAR LA SOCIETE FINANCIERE DA VINCI**  
**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES,**  
**NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES,**  
**DE CAST**



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables, de Cast a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 27 septembre 2022 conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à l'article 6 de son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition telle que modifiée le 10 février 2020. Ce document a été établi sous la responsabilité de Cast.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel 2021, accessible sur le site internet de la Société (<https://www.castsoftware.com/docs/financial/docref2021.pdf>).

Le présent document incorpore par référence le rapport financier relatif au premier semestre 2022, accessible sur le site internet de la Société (<https://www.castsoftware.com/Overview/Investors/information-reglementee>).

Le présent document complète la note en réponse établie par Cast en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de Cast initiée par Financière Da Vinci et visée par l'AMF le 27 septembre 2022 sous le numéro 21-341, en application d'une décision de conformité en date du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de CAST ([www.castsoftware.com](http://www.castsoftware.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Ils sont tenus à la disposition du public sans frais au siège social de CAST (3 Rue Marcel Allégot, 92190 Meudon) et peuvent être obtenus sans frais par toute personne qui en fait la demande.

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après), afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>PREAMBULE</b> .....	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES, DE LA SOCIETE</b> .....	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b> .....	<b>5</b>
	<b>3.1</b> Rapport financier semestriel au 30 juin 2022.....	<b>5</b>
	<b>3.2</b> Résultats semestriels 2022 .....	<b>5</b>
	<b>3.3</b> Autres communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Financier Semestriel .....	<b>5</b>
<b>4.</b>	<b>GOUVERNANCE DE LA SOCIETE</b> .....	<b>6</b>
	<b>4.1</b> Composition du Conseil de d'administration .....	<b>6</b>
	<b>4.2</b> Composition des comités .....	<b>7</b>
	<b>4.3</b> Direction générale .....	<b>7</b>
<b>5.</b>	<b>CAPITAL SOCIAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE</b> .....	<b>7</b>
	<b>5.1</b> Structure du capital social.....	<b>7</b>
	<b>5.2</b> Franchissement de seuils .....	<b>9</b>
<b>6.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b> .....	<b>9</b>
<b>7.</b>	<b>LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS</b> .....	<b>9</b>
<b>8.</b>	<b>CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIERE</b> .....	<b>9</b>
<b>9.</b>	<b>ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE</b> .....	<b>9</b>
	<b>ANNEXE - COMMUNIQUEES DE PRESSE</b> .....	<b>11</b>

## 1. PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 2°, 234-2 et 237-1 du Règlement général de l'AMF, la société Financière Da Vinci, société par actions simplifiée au capital de 22.547.621 euros, dont le siège social est situé 3, rue Marcel Allégot - 92190 Meudon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 913 682 399 (« **Financière Da Vinci** » ou l'« **Initiateur** ») offre irrévocablement aux actionnaires de la société CAST, société anonyme au capital de à 7.325.156,80 euros dont le siège social est situé 3, rue Marcel Allégot – 92190 Meudon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 379 668 809 (« **CAST** » ou la « **Société** ») et avec ses filiales directes ou indirectes, le « **Groupe** »), d'acquérir en numéraire la totalité des actions de la Société (les « **Actions** »), émises ou susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des options de souscription d'Actions attribuées par la Société et dont les principales caractéristiques sont décrites à la section 1.3.5.1 de la Note en Réponse (les « **Options de Souscription** ») au Prix de l'Offre, soit 7,55 euros par Action (l'« **Offre** »), auquel pourrait s'ajouter un éventuel Complément de Prix (tel que ce terme est défini dans la section 1.4.2 de la Note en Réponse) dans les conditions visées à la section 1.4.2 de la Note en Réponse.

L'Offre fait suite au transfert au bénéfice de l'Initiateur le 21 juillet 2022 (la « **Date de Réalisation** ») :

- a) par voie de cession par la société DevFactory FZ-LLC, société de droit émirien dont le siège social est situé au Premises No. 705, Floor 07, Al Thuraya Building, Dubai, Émirats arabes unis, et dont le numéro d'identification est le 16767 (« **DevFactory** »), de 4.957.125 Actions représentant 27,09%<sup>1</sup> du capital social de la Société et 25,49%<sup>2</sup> des droits de vote de la Société, conformément à un contrat de cession rédigé en langue anglaise (*Share Transfer Agreement*) conclu le 19 mai 2022 et amendé le 21 juillet 2022 (le « **Contrat d'Acquisition** »),
- b) par voie de cession par la société Crédit Mutuel Equity SCR, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 28, avenue de l'Opéra – 75002 Paris, France, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 317 586 220 (« **CME** »), de 3.091.635 Actions représentant 16,90%<sup>1</sup> du capital social de la Société et 15,90%<sup>2</sup> des droits de vote de la Société, conformément au Contrat d'Acquisition,
- c) par voie d'apport en nature par la société Long Path Holdings 2, LP, société de droit américain de l'état du Delaware (*limited partnership*) dont le siège social est situé 1 Landmark Square, Unit 1920, Stamford, CT, 06901, États-Unis d'Amérique, et immatriculée au registre du commerce du Delaware (*Division of Corporations*) sous le numéro 6801045 (« **LPP** »), de 1.890.866 Actions représentant 10,33%<sup>1</sup> du capital social de la Société et 9,72%<sup>2</sup> des droits de vote de la Société, conformément au Contrat d'Acquisition,

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital non dilué de 18.298.292 Actions correspondant aux Actions existantes au 31 juillet 2022 (c'est-à-dire ne comprenant pas les 516.800 Actions nouvelles susceptibles d'être émises à raison de l'exercice de la totalité des 456.800 Options de Souscription et l'acquisition des 60.000 Actions Gratuites Non Acquises (tel que ce terme est décrit à la section 1.4.3.1 de la Note en Réponse) en circulation à au 31 juillet 2022).

<sup>2</sup> Sur la base d'un nombre total de droits de vote théoriques de 19.444.875 (correspondant au nombre total des droits de vote, Actions auto détenues comprises, calculé conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF) au 31 juillet 2022, et compte tenu de la perte des droits de vote double attachés aux Actions composant le bloc d'Actions cédées à raison de l'Acquisition du Bloc de Contrôle.

- d) par voie (i) d'apport en nature de 970.000 Actions représentant 5,30%<sup>1</sup> du capital social de la Société et 4,99%<sup>2</sup> des droits de vote et (ii) de cession de 757.835 Actions représentant 4,14%<sup>1</sup> du capital social de la Société et 3,90%<sup>2</sup> des droits de vote par Monsieur Vincent DELAROCHE, actuel président directeur général de la Société, directement et indirectement via la société Peekamoose, (R.C.S 915 309 629) dont il est l'unique actionnaire (« **M. Vincent DELAROCHE** »), conformément au Contrat d'Acquisition, étant précisé qu'aux termes du Contrat d'Acquisition, M. Vincent DELAROCHE s'est engagé à ce que ses enfants apportent à l'Offre les 100.000 Actions dont il leur a fait donation,
- e) par voie d'apports en nature de 556.360 Actions, représentant 3,04%<sup>1</sup> du capital social de la Société et 2,86% des droits de vote par certains cadres et dirigeants de la Société (les « **Investisseurs Individuels** »), en application d'un *term sheet* d'investissement rédigé en langue anglaise conclu le 18 mai 2022.

(ci-après ensemble l'« **Acquisition du Bloc de Contrôle** » et avec l'Offre, l'« **Opération** »).

En conséquence, conformément aux stipulations du Contrat d'Acquisition et du *term sheet* d'investissement visés ci-dessus, l'Initiateur a bénéficié des apports et des cessions d'Actions suivants :

Actionnaires	Nombre d'Actions détenues préalablement à l'Acquisition du Bloc de Contrôle	Nombre d'Actions apportées à l'Initiateur dans le cadre de l'Acquisition du Bloc de Contrôle	Nombre d'Actions cédées à l'Initiateur dans le cadre de l'Acquisition du Bloc de Contrôle
DevFactory FZ-LLC	4.957.125	0	4.957.125
Crédit Mutuel Equity SCR	3.091.635	0	3.091.635
Long Path Holdings 2, LP	1.890.866	1.890.866	0
Vincent Delaroche <sup>3</sup>	1.827.835 <sup>4</sup>	970.000	757.835
Investisseurs Individuels (i.e. certains cadres et dirigeants de la Société)	556.360	556.360	0
<b>Total</b>	<b>12.323.821</b>	<b>3.417.226</b>	<b>8.806.595</b>

L'initiateur a enfin conclu en date du 7 septembre 2022 des contrats d'acquisition avec des actionnaires minoritaires de la Société (les « **Contrats d'Acquisitions Simplifiés** ») au terme desquels il a acquis, hors

<sup>3</sup> Directement et indirectement par l'intermédiaire de Peekamoose.

<sup>4</sup> Vincent Delaroche s'est engagé à ce que ses enfants apportent à l'Offre les 100.000 Actions dont il leur a fait donation.

marché, en application de l'article 231-38 IV du Règlement général de l'AMF, 1.324.640 actions CAST, représentant environ 7,24% du capital de CAST. Conformément auxdits contrats d'acquisition, chaque cédant pourra bénéficier du versement éventuel du Complément de Prix de 0,30 euro par Action, dans les conditions décrites à la section 1.4.2 de la Note en Réponse.

Conformément à ce qui est exposé à la section 1.3 de la Note en Réponse, l'Acquisition du Bloc de Contrôle s'inscrit dans le cadre d'une opération de *Leveraged Management Buy-out* à laquelle M. Vincent Delaroché et les Investisseurs Individuels participent au travers des investissements réalisés par ces derniers dans la Société.

Les conditions et modalités de l'Acquisition du Bloc de Contrôle sont décrites à la section 1.2 de la Note en Réponse.

L'Offre porte sur la totalité des Actions, qui sont :

- a) déjà émises, autres que les Actions Indisponibles (telles que définies ci-après), c'est-à-dire, à la date du dépôt de la Note en Réponse et à la connaissance de la Société, un nombre de 4.376.417 Actions ;
- b) susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre du fait de l'exercice de 38.740 Options de Souscription, soit, à la date du dépôt de la Note en Réponse et à la connaissance de la Société, un maximum de 38.740 nouvelles Actions.

Il est précisé que l'Offre ne porte pas sur

- a) les Actions détenues directement et indirectement par l'Initiateur, soit 13.548.461 Actions,
- b) les Actions auto-détenues par la Société, soit, à la connaissance de la Société à la date du dépôt de la Note en Réponse, 388.014 Actions,

(ensemble les « **Actions Indisponibles** »).

Les Options de Souscription non exerçables attribuées à des Investisseurs Individuels ont fait l'objet, sous certaines conditions, de mécanismes de liquidité plus amplement décrits à la section 1.3.5.1 de la Note en Réponse.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13, I du Règlement général de l'AMF, Bryan Garnier (« **Bryan, Garnier & Co** » ou l'« **Etablissement Présentateur** ») agissant en banque présentatrice de l'Offre pour le compte de l'Initiateur, a déposé l'Offre et la note d'information (la « **Note d'Information** ») auprès de l'AMF le 27 septembre 2022. L'Etablissement Présentateur garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF.

Dans l'hypothèse où, à la clôture de l'Offre, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs actions à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10 % du capital social et des droits de vote de la Société, l'Initiateur demandera

à l'AMF, conformément aux articles L. 433-4, II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les Actions non apportées à l'Offre (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les Actions non apportées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur, moyennant une indemnisation en numéraire égale au Prix de l'Offre, soit 7,55 euros par Action et augmentée d'un Complément de Prix de 0,30 euro par Action, nette de tous frais. Il est précisé que cette procédure entraînera la radiation des Actions du marché Euronext Paris.

Dans l'hypothèse où l'Initiateur pourrait mettre en œuvre la procédure susvisée de Retrait Obligatoire à la clôture de l'Offre, l'Initiateur versera aux actionnaires de la Société ayant apporté leurs Actions à la branche semi-centralisée de l'Offre, le Prix de l'Offre et le Complément de Prix de 0,30 euro par Action, dans les conditions décrites à la section 1.4.2 de la Note en Réponse.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera ouverte pour une durée de quinze (15) jours de négociation, soit à titre indicatif, du 29 septembre 2022 au 19 octobre 2022 inclus.

Les modalités ainsi que le contexte et les motifs de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information et dans la Note en Réponse.

## **2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES, DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 du 28 septembre 2006, modifiée le 10 février 2020 dans sa dernière version, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société constitue une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société et figurant dans :

- le rapport financier annuel 2021, mis à la disposition du public le 28 avril 2022 (le « **Rapport Financier Annuel** ») ; et
- le rapport financier relatif au premier semestre 2022, mis à la disposition du public le 29 août 2022 (le « **Rapport Financier Semestriel** »).

Ces documents sont complétés par les informations figurant ci-dessous, relatives aux événements significatifs postérieures à la publication du Rapport Financier Semestriel et, par les communiqués de presse publiés et mis en ligne par la Société depuis ladite publication.

A la connaissance de la Société, aucun événement significatif autre que ceux décrits dans le présent document n'est intervenu entre la date de publication du Rapport Financier Semestriel et la date de dépôt du présent document.

### **3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

#### **3.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2022**

La Société a publié son Rapport Financier Semestriel le 29 août 2022, qui est incorporé par référence au présent document. L'intégralité du Rapport Financier Semestriel est disponible sur le site internet de la Société, et mis à la disposition du public sans frais au siège social de CAST, à l'adresse suivante : 3, rue Marcel Allégot, 92190 Meudon.

#### **3.2 Résultats semestriels 2022**

Depuis la date de publication du Rapport Financier Semestriel, CAST a publié ses résultats semestriels.

Dans communiqué de presse public le 30 août 2022 et reproduit **Annexe**, la Société a annoncé que son résultat opérationnel du premier semestre s'établissait à -1,2M€. Au 30 juin 2022, la trésorerie disponible était de 20,1 M€ et la trésorerie nette de 15,5 M€.

#### **3.3 Autres communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Financier Semestriel**

Les communiqués de presse de la Société publiés depuis la publication du Rapport Financier Semestriel jusqu'à la date du présent document sont reproduits en intégralité en **Annexe** et disponibles sur le site internet de la Société ([www.castsoftware.com](http://www.castsoftware.com)).

Ces communiqués de presse diffusés par la Société sont les suivants :

<b>DATE</b>	<b>INTITULE DU COMMUNIQUE</b>
8 septembre 2022	Acquisition par Financière Da Vinci d'un bloc d'actions représentant 7,24% du capital de Cast
30 août 2022	CAST - RESULTATS SEMESTRIELS - Retrait conjoncturel et situation financière solide

## 4. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

### 4.1 Composition du Conseil de d'administration

L'assemblée générale des actionnaires de CAST du 29 juin 2022 a notamment approuvé les résolutions portant sur la composition du conseil d'administration, à savoir :

- Le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Vincent DELAROCHE, Monsieur Christophe DUTHOIT, Madame Marie DAVID, Monsieur Paul Camille BENTZ et Monsieur Andrew PRICE ;
- La ratification de la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Olivier NEMSGUERN, Bridgepoint SAS, Monsieur Thomas MOUSSALLIEH et Madame Marine MEZZADRI. Ces nominations étaient conditionnées à la réalisation de l'Acquisition du Bloc, intervenue le 21 juillet 2022.

Messieurs Christophe Duthoit et Andrew Price ont démissionné de leurs fonctions le 21 juillet dernier.

Par conséquent, à la date du présent document, le Conseil d'administration est composé de la façon suivante :

<b>Identité</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat en cours</b>
<b>Vincent DELAROCHE</b>	Française	A la date de constitution de la Société	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022
<b>Paul Camille BENTZ*</b>	Française	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022
<b>Marie DAVID*</b>	Française	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022
<b>Olivier NEMSGUERN</b>	Française	21 juillet 2022	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022
<b>Bridgepoint SAS</b> Représentée par Valérie CAYLA	N/A	21 juillet 2022	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022
<b>Thomas MOUSSALLIEH</b>	Française	21 juillet 2022	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022

<b>Identité</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat en cours</b>
<b>Marine MEZZADRI</b>	Française	21 juillet 2022	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022

\* Membre indépendant

A la section I.3.2 de la Note d'Information, l'Initiateur a fait part de son intention relative à la composition du Conseil d'administration pour les douze mois à venir. Ainsi, il est convenu qu'à compter de la mise en œuvre du Retrait Obligatoire, le cas échéant, et sous réserve de l'obtention des autorisations requises, la Société sera transformée en société par actions simplifiée. Le premier président de la Société sous forme de société par actions simplifiée serait Financière Da Vinci. Financière Da Vinci sera quant à elle gérée et administrée par un comité exécutif (composé de M. Vincent DELAROCHE en qualité de président et des directeurs généraux), agissant sous le contrôle d'un comité de surveillance.

#### **4.2 Composition des comités**

<b>Comité des rémunérations</b>	
Paul Camille BENTZ*	Thomas MOUSSALLIEH
<b>Comité d'audit</b>	
Paul Camille BENTZ*	Thomas MOUSSALLIEH

\*Président du comité

#### **4.3 Direction générale**

La direction générale de la Société est actuellement assurée par M. Vincent DELAROCHE, Président Directeur Général de CAST.

### **5. CAPITAL SOCIAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE**

#### **5.1 Structure du capital social**

A la date du présent document et du présent document, et aux termes de l'article 6 des statuts de la Société, le capital social de la Société s'élève à 7.325.156,80 euros, divisé en 18.312.892 actions ordinaires de 0,40 euro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie et conférant 19.279.825 droits de vote.

A la date des présentes, la Société détient 388.014 actions en auto-détention, représentant, sur une base non-diluée 2,12 % du capital social et 2,01 % des droits de vote théoriques.

A la date du dépôt du présent document, et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société est la suivante :

**Sur une base non-diluée**

Actionnaires	Nombre d'actions <sup>5</sup>	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
Financière Da Vinci	13.548.461	73,98	13.548.461	70,27
Flottant	4.376.417	23,90	5.343.350	27,71
Autocontrôle	388.014	2,12	388.014	2,01
<b>TOTAL</b>	<b>18.312.892</b>	<b>100 %</b>	<b>19.279.825</b>	<b>100 %</b>

**Sur une base entièrement diluée :**

Actionnaires	Nombre d'actions <sup>6</sup>	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
Financière Da Vinci	13.548.461	72,01	13.548.461	68,49
Flottant	4.878.417 <sup>7</sup>	25,93	5.845.350	29,55
Autocontrôle	388.014	2,06	388.014	1,96
<b>TOTAL</b>	<b>18.815.092</b>	<b>100 %</b>	<b>19.781.825</b>	<b>100 %</b>

Les caractéristiques des instruments financiers pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société ainsi que leur traitement dans le cadre de l'Offre sont décrits à la section 1.4.3 de la Note en Réponse.

L'Offre porte sur l'ensemble des Actions émises ou susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre du fait de l'exercice des Options de Souscriptions non détenues par l'Initiateur (à l'exception des Actions

<sup>5</sup> Compte non tenu des 502.200 actions susceptibles d'être émises à raison de l'exercice de la totalité des 442.200 Options de Souscription et l'acquisition des 60.000 Actions Gratuites Non Acquises en circulation (tel que ce terme est décrit à la section 1.4.3.1 de la Note en Réponse) à la date de la Note en Réponse.

<sup>6</sup> Compte tenu des 502.200 actions susceptibles d'être émises à raison de l'exercice de la totalité des 442.200 Options de Souscription et l'acquisition des 60.000 Actions Gratuites Non Acquises en circulation (tel que ce terme est défini à la section 1.4.3.1 de la Note en Réponse).

<sup>7</sup> Dont 48.100 Options de Souscription couvertes par un mécanisme de liquidité au bénéfice de Financière Da Vinci.

Indisponibles), soit à la connaissance de la Société, un maximum de 4.415.157 Actions à la date des présentes, représentant 24,11 % du capital social de la Société.

## **5.2 Franchissement de seuils**

Les franchissements de seuils intervenus depuis le 1er janvier 2022 sont décrits à la section 6.4 de la Note en Réponse.

## **6. FACTEURS DE RISQUES**

Les facteurs de risques relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Financier Semestriel.

La Société n'a pas connaissance, à la date du dépôt du présent document, d'autres risques significatifs opérationnels ou financiers relatifs à la Société justifiant une mise à jour de ses facteurs de risques.

## **7. LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS**

A la connaissance de la Société, à la date du dépôt du présent document, il n'existe ni procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale qui est pendante ou dont la Société est menacée, ni fait exceptionnel, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société autres que ceux mentionnés dans le Rapport Annuel.

## **8. CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIERE**

2 novembre 2022	Résultat du troisième trimestre 2022
-----------------	--------------------------------------

## **9. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE**

*« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 27 septembre 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, telle que modifiée le 10 février 2020, dans le cadre de l'offre publique simplifiée initiée par la société Financière Da Vinci et visant les actions de CAST.*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

**M. Vincent DELAROCHE**

Président - Directeur général

CAST

**ANNEXE - COMMUNIQUES DE PRESSE**

## RESULTATS SEMESTRIELS

### Retrait conjoncturel et situation financière solide

en M€	S1 2022	S1 2021	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>18,3</b>	<b>19,5</b>	<b>- 1,2</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 1,2</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>- 1,9</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,3</b>
<b>Résultat net</b>	<b>- 1,1</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>- 1,9</b>

Paris, le 30 août 2022 à 8h

Le résultat opérationnel du premier semestre s'établit à - 1,2M€, en ligne avec la baisse du chiffre d'affaires par rapport à la même période en 2021, laquelle s'explique par l'évolution du modèle de vente en faveur de la location. Les charges opérationnelles progressent de 4%, CAST ayant par ailleurs continué d'investir dans de nouvelles ressources au profit d'une croissance future plus rapide. Au 30 juin 2022, la trésorerie disponible était de 20,1 M€ et la trésorerie nette de 15,5 M€. Comme indiqué fin juillet, la croissance pourrait être un peu plus faible que prévue sur l'année, autour de 10%, mais avec une base plus élevée de chiffre d'affaires récurrent. L'exercice resterait profitable.

**Prochain rendez-vous :**  
**Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre, le 2 novembre 2022 après bourse**

[CAST](#) est le pionnier et le leader du marché de la [Software Intelligence](#), et fournit un éclairage sur l'état structurel des actifs logiciels. La technologie CAST est reconnue comme « l'IRM pour les logiciels » la plus précise, qui fournit des informations exploitables sur la composition des logiciels, les architectures, les structures de bases de données, les failles critiques, les niveaux de qualité, les niveaux de préparation au cloud et les mesures d'effort de travail. La technologie de CAST est utilisée à l'échelle mondiale par des milliers de leaders du numérique tournés vers l'avenir pour prendre des décisions objectives, accélérer la modernisation de leurs systèmes et accroître la sécurité et la résilience des logiciels critiques.

Pour plus d'information : [www.castsoftware.com](http://www.castsoftware.com)

## Acquisition par Financière Da Vinci d'un bloc d'actions représentant 7,24% du capital de Cast

**Paris, le 8 septembre 2022** – Financière Da Vinci, une société contrôlée par (i) le fonds BDC IV FPCI géré par la société de gestion Bridgepoint SAS et (ii) la société BDC IV S.à r.l. affiliée à Bridgepoint SAS, a acquis le 7 septembre 2022 hors marché auprès de plusieurs actionnaires 1.324.640 actions Cast (Euronext - FR0000072894 - CAS) représentant 7,24% du capital social.

Ces acquisitions ont été effectuées en application de l'article 231-38 IV du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (l' « **AMF** ») au prix de 7,55 euros par action, correspondant au prix proposé aux actionnaires dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifié déposé par Financière Da Vinci auprès de l'AMF le 31 août dernier.

A la suite de ces acquisitions, réalisées dans le cadre de la réglementation applicable aux offres publiques, Financière Da Vinci détient ce jour 13.548.461 actions Cast représentant 74,04% du capital social et 70,33% des droits de vote<sup>1</sup>.

### A propos de CAST :

*CAST est le leader du marché de la Software Intelligence. La technologie CAST permet d'analyser la structure interne des applications avec une précision comparable à celle d'une IRM en générant automatiquement des informations exploitables sur leur fonctionnement interne - composition, architecture, flux de transactions, aptitude à migrer vers le cloud, failles structurelles, risques juridiques et de sécurité. La technologie CAST est essentielle pour accélérer la modernisation des applications en vue de leur migration vers le cloud, accroître la vitesse et l'efficacité des développements logiciel, mieux contrôler les risques liés à l'Open Source et fournir des analyses structurelles précises et fiables. CAST opère à l'échelle mondiale avec des bureaux en Amérique du Nord, en Europe, en Inde et en Chine.*

Pour plus d'information : [www.castsoftware.com](http://www.castsoftware.com)

---

<sup>1</sup>Sur la base d'un capital non dilué de 18.298.292 actions et 19.265.225 droits de vote théoriques (après prise en compte de la suppression des droits de vote doubles attachés aux actions cédées).